

(1) Une requête de citoyens et contribuables du quartier St-Jean-Baptiste, protestant contre l'achat de la propriété ci-dessus mentionnée;

(2) Une lettre de M. David Sperber, offrant de vendre une propriété du boulevard St-Laurent pour y établir un poste de Police.

M. E.-W. Villeneuve adresse la parole à la Commission à l'appui de la requête présentée par les contribuables de St-Jean-Baptiste, et M. Pierre Leclerc ajoute quelques mots pour montrer les avantages de la propriété de sa femme pour y établir un poste de Police; il déclare que la propriétaire est prête à renouveler son bail avec la Ville pour quelques années encore.

Et un débat s'engageant,

Sur proposition de M. l'échevin Robinson, il est

Résolu: De présenter au Conseil un rapport recommandant, vu la requête présentée; vu que la Ville a loué pour un an, à un prix raisonnable, l'édifice dont la Commission de Police recommande l'acquisition; vu que ledit bail peut être renouvelé, et vu que la construction d'un nouveau poste ne peut être considérée comme un besoin pressant, de ne pas souscrire au rapport de la Commission de Police.

15.—Soumis un rapport de la Commission de la Voirie recommandant de payer \$8,205 à la "Montreal Street Ry. Co." pour le remplacement des rails du côté Sud de la rue Ste-Catherine, entre les avenues Papineau et DeLorimier, et aussi pour la construction d'une ligne temporaire sur la rue DeMontigny.

Et un débat s'engageant,

M. l'échevin Lavallée propose, et il est

Résolu: Vu la section 9 du règlement No 210; vu que la "Montreal Street Ry Co." a remplacé les rails qu'elle a enlevés durant la construction de l'égout de la rue Ste-Catherine, en 1905-06; que le Département en Loi soit prié de déclarer si, dans ces circonstances, la Ville est responsable du coût du remplacement desdits rails, et, si la Compagnie était tenue, avant de commencer à remplacer lesdits rails, de mettre la Ville en demeure de faire l'ouvrage, suivant les dispositions du règlement No 210, à défaut de quoi ladite Compagnie exécuterait elle-même les travaux et en chargerait le coût à la Ville; et de donner toutes autres informations qu'il jugera à propos de mettre devant cette Commission au sujet de cette question.

Il est aussi

Résolu: De prier le greffier de la Ville de se procurer tout ordre donné ou résolution adoptée par la Commission de la Voirie au sujet de l'enlèvement des rails de la "Montreal Street Ry Co." de la rue Ste-Catherine, entre les avenues Papineau et DeLorimier, et touchant la pose d'une ligne temporaire sur la rue DeMontigny.

16.—Soumis et lu un rapport de la Commission des Parcs et Traverses, recommandant l'expropriation des angles Sud-est et Sud-ouest de l'avenue Papineau et de la rue Dorchester aux fins d'agrandir le square Papineau.

M. l'échevin Laviolette se présente devant la Commission et soumet à ce sujet, de la part de la "Montreal Street Ry. Co.", une offre de vendre pour \$9,500 la partie de sa propriété requise pour l'agrandissement du square Papineau.

Et un débat s'engageant, il est

Résolu: De recommander au Conseil que le Département en Loi soit prié de prendre les mesures nécessaires à l'effet de modifier le plan de la Ville par l'homologation d'une ligne des deux côtés de l'avenue Papineau, tel que décrit ci-après: Du côté Ouest, la ligne actuelle de l'avenue Papineau sera continuée en ligne droite à partir de la rue Lagauchetière jusqu'à la rue Dorchester, à travers le lot Nos 231 et 229 du cadastre du quartier Ste-Marie; du côté Est, la ligne actuelle sera aussi continuée en ligne droite, de la rue Lagauchetière à la rue Dorchester, à travers le lot No 227 du quartier Ste-Marie.

17.—Le rapport de la Commission des Parcs et Traverses, recommandant l'expropriation de la propriété Redpath aux fins d'agrandir le parc Mont-Royal, étant pris en considération, il est

Résolu: Que ledit rapport soit renvoyé à la Commission des Parcs et Traverses avec suggestion à ladite Commission de s'assurer, des propriétaires dudit terrain, une option aux meilleures conditions possibles et, ensuite, de soumettre la question à la Commission de Législation.

18.—Soumis un rapport de la Commission de la Voirie

(1) A petition from citizens and ratepayers in St. Jean-Baptiste ward, protesting against the purchase of the above mentioned property;

(2) A letter from Mr. David Sperber, offering to sell a property on St. Lawrence boulevard for a police station.

Mr. E. W. Villeneuve addressed the Committee in support of the petition presented by the ratepayers of St. Jean-Baptiste, and Mr. Pierre Leclerc, said a few words to demonstrate the advantages of purchasing his wife's property for a police station, and stated that the proprietress would be ready to renew her lease with the City for a few years more.

And a debate arising,

On motion of Ald. Robinson, it was

Resolved: To report to Council that in view of the petition presented and inasmuch as the City has leased for one year, at a reasonable rental, the building which the Police Committee recommend to purchase and inasmuch as said lease could be renewed and in view of the fact that the construction of a new station cannot be considered as a pressing need, that the report of the Police Committee be not concurred in.

15.—Submitted a report from the Road Committee recommending to pay \$8,205 to the Montreal Street Ry Co. for replacing tracks on South side of Ste. Catherine street between Papineau and DeLorimier avenue, and also for constructing temporary line on DeMontigny street.

A debate arising,

Alderman Lavallée moved, and it was

Resolved: Seeing section 9 of by-law No 210; seeing the Montreal Street Railway has relaid the tracks which had been removed by said company during the construction of the sewer on Ste. Catherine street, in 1905-06;

"That the Law Department be requested to state whether, under these circumstances, the City is responsible for the cost of relaying said tracks, and whether the Company was bound, before beginning to relay said tracks, to put the City *en demeure* to do this work in accordance with the provisions of by-law No. 210, failing which said Company would execute the work itself and charge the cost to the City, and to give all other information which they might deem advisable to put before the Committee, concerning this matter.

It was also

Resolved: To instruct the City clerk to get a copy of any order given or resolution adopted by the Road Committee in connection with the removal of the tracks of the Montreal Street Railway Company from Ste. Catherine street, between Papineau avenue and DeLorimier avenue, and concerning the laying of a temporary line on DeMontigny street.

16.—Submitted and read the report of the Parks and Ferries Committee recommending the expropriation of the South east and South west corner of Papineau avenue and Dorchester street for the purpose of enlarging Papineau square.

Ald. Laviolette appeared before the Committee in this connection and submitted an offer from the Montreal Street Ry Co. to sell for \$9,500 the portion of their property which is required for the enlargement of said Papineau square.

And a debate arising, it was

Resolved: To recommend to Council that instructions be given to the Law department, to take the necessary measures to modify the plan of the City by homologating a line on both sides of Papineau avenue, as per following description: On the West side, the present line of Papineau avenue to be continued from Lagauchetière street in a straight line to Dorchester street, through lots cadastral Nos. 231 and 229, of St. Mary's ward; on the east side the present line of Papineau avenue to be also continued in a straight line, from Lagauchetière street to Dorchester street, through lot cadastral No. 227 of St. Mary's ward.

17.—The report of the Parks and Ferries Committee, recommending to expropriate the Redpath property for the purpose of enlarging Mount Royal Park, being considered,

It was

Resolved: That said report be referred back to the Parks and Ferries Committee, with a suggestion that said Committee secure from the proprietors of said land, an option